



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL ADJOINT
Politique de la Ville

Mamoudzou, le 16 janvier 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE **Signature des « protocoles d'engagements renforcés réciproques », avenants aux contrats de ville**

Vendredi 17 janvier 2020 – 14h30_Salle DIIC, Préfecture Mamoudzou

Le 22 mai 2018, le chef de l'État a précisé les trois orientations pour le renouveau de la politique de la ville : garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers ; favoriser l'émancipation et faire République.

Cela s'est traduit dans le cadre du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers du 18 juillet 2018 :

- en matière d'éducation par le dédoublement des classes de CP et de CE1, plus d'offres de stages pour les collégiens de 3ème, mise en place des cités éducatives (Kawéni pour Mayotte) ...
- en matière d'emploi, par les emplois francs, le plan d'investissement dans les compétences mobilisés, ...
- en matière de logement et le cadre de vie, par la relance de la rénovation urbaine ;
- en matière de lien social, par le soutien aux associations de proximité avec des adultes-relais supplémentaires (+20 pour Mayotte).

Pour réaliser ces ambitions, la loi de finances pour 2019 proroge les contrats de ville jusqu'en 2022. De nouveaux moyens spécifiques seront ainsi mobilisés pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville pendant deux années supplémentaires. Ce protocole doit permettre de décliner à l'échelon local la feuille de route de l'Etat au bénéfice des quartiers et les engagements partenariaux pris avec les collectivités et les entreprises. L'enjeu

est de réactualiser les engagements contenus dans les contrats signés en 2015, en tenant compte des évolutions constatées sur les territoires et des priorités identifiées par les acteurs locaux. Ainsi, un « protocole d'engagements renforcés et réciproques » est ajouté aux 16 contrats de ville de Mayotte, sur la base des évaluations à mi-parcours conduites en 2018.

La démarche se veut plus efficace dans la conduite de la politique de la ville en recentrant les programmations sur des actions innovantes et structurantes, en lien avec les enjeux prioritaires : accès aux droits, amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain, lutte contre l'illettrisme, lutte contre les phénomènes de violence, développement des actions socio-éducatives, insertion par l'activité économique, développement des activités culturelles et sportives ... Elle permettra de consolider l'appui aux collectivités locales par une meilleure mobilisation et coordination des financements du droit commun au profit des 36 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Mayotte.

Après le travail mené en 2019 par l'ensemble des collectivités territoriales sur l'élaboration de leur protocole, les signataires (Préfet, Collectivités Territoriales et Conseils Citoyens) procéderont à la signature de ces avenants **le vendredi 17 janvier 2020 à 14h30, la salle de Réunion DIIC, préfecture de Mamoudzou.**